



Etat initial de l'environnement



V. Arrêt Projet – Décembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200004802-20241211-241211-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2024

Publication : 17/12/2024



# Evaluation Environnementale Stratégique du PCAET

## Etat initial de l'environnement

### Pays de Fayence



**Rédaction** : Estelle DUBOIS

**Photo de couverture** : ©Office de Tourisme du Pays de Fayence



Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaique-environnement.com - www.mosaique-environnement.com

SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON



# Sommaire

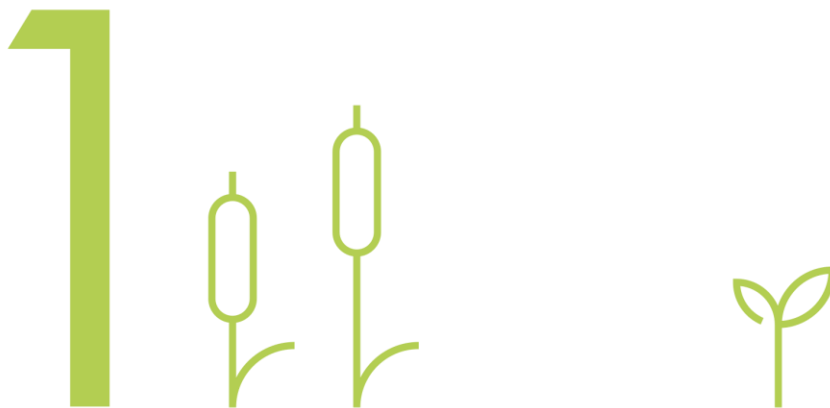
<b>Chapitre I. Etat initial de l'environnement .....</b>	<b>1</b>
<b>I.A. Avant propos .....</b>	<b>3</b>
<b>I.B. Relief et géologie .....</b>	<b>3</b>
<b>I.C. Milieux aquatiques.....</b>	<b>4</b>
<b>I.D. Les usages de la ressource en eau.....</b>	<b>6</b>
I.D.1. L'alimentation en eau potable .....	6
I.D.2. L'assainissement collectif et individuel.....	8
<b>I.E. Les milieux naturels et la trame verte et bleue .....</b>	<b>9</b>
I.E.1. Occupation du sol .....	9
I.E.2. Inventaires, protection et trame verte et bleue.....	11
<b>I.F. Le paysage .....</b>	<b>13</b>
<b>I.G. Les risques naturels et industriels .....</b>	<b>14</b>
<b>I.H. Nuisances et pollutions.....</b>	<b>16</b>
<b>I.I. Les déchets.....</b>	<b>17</b>





# Chapitre I.

## Etat initial de l'environnement





## I.A. AVANT PROPOS

L'état initial du PCAET est un état des lieux de la situation environnementale du territoire. Il a pour objectif de mettre en avant les principales caractéristiques du territoire nécessaires à la compréhension des enjeux environnementaux, enjeux auxquels le PCAET doit répondre et considérer.

L'état initial du SCoT du Pays de Fayence est récent car il a été réalisé en 2023. Aussi, les paragraphes suivants constituent la synthèse de cet état initial. Pour une meilleure compréhension des enjeux environnementaux, chaque thématique environnementale fait l'objet d'une matrice AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces). Pour plus d'information, il conviendra de se reporter à l'état initial du SCOT du Pays de Fayence.

## I.B. RELIEF ET GEOLOGIE



### Chiffres clés

- Deux entités géologiques principales : calcaire et cristalline
- Point le plus haut à 1715 mètres sur la montagne de Lachens
- Point le plus bas à 56 mètres sur la commune de Bagnols-en-Forêt.

ATOUS	FAIBLESSES
<p>Des reliefs accidentés et contrastés qui participent à l'identité du territoire.</p> <p>Des sols perméables qui limitent les risques de ruissellement.</p>	<p>Des pentes importantes pouvant entraîner des risques de ruissellement.</p> <p>Des sols perméables sensibles aux risques de pollutions (sols karstiques principalement).</p>
OPPORTUNITES	MENACES
	<p>Une accentuation des risques de pollution liés aux activités humaines.</p> <p>Une accentuation des risques de ruissellement en lien avec les effets du changement climatique.</p>
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La prise en compte du relief contrasté selon les secteurs du territoire pour le développement des énergies renouvelables (énergies solaires).</li> </ul>	



## I.C. MILIEUX AQUATIQUES



### Chiffres clés

- 17 grandes masses d'eau superficielles (SDAGE 2016-2021).
- 5 grandes masses d'eau souterraines (SDAGE 2016-2021).
- 3 masses d'eau souterraines identifiées par le SDAGE comme stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle et future (FRDRG165 – FRDG139 – FRDG169)

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Un territoire bien irrigué, favorable à la présence d'un grand nombre de cours d'eau, plans d'eau et lacs.</p> <p>Un réseau hydrographique de bonne qualité (bon état écologique et chimique).</p> <p>Un réseau hydrogéologique de bonne qualité qui subit peu de pression de pollution.</p> <p>Des eaux souterraines exploitées pour l'alimentation en eau potable du territoire dont trois masses d'eau identifiées par le SDAGE comme « stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle et future ».</p> <p>Un contexte karstique du réseau souterrain profitable à la recharge des nappes par les précipitations.</p>	<p>Un réseau hydrographique dépendant des changements saisonniers et particulièrement vulnérable aux périodes de sécheresses.</p> <p>Un territoire marqué par des périodes d'étiage très sévères qui remettent en cause la permanence de certains cours d'eau.</p> <p>Des masses d'eau souterraines dépendantes des précipitations pour leur recharge (forte dépendance climatique).</p> <p>Une urbanisation croissante qui exerce une forte pression sur les cours d'eau notamment en période d'étiage.</p> <p>Des cours d'eau qui subissent quelques altérations, essentiellement sur la partie aval du réseau hydrographique (qualité altérée pour la Siagne, le Riou Blan et le Biançon).</p> <p>Certains cours d'eau présentent des taux élevés de matières phosphorées et de nitrates (dysfonctionnements d'assainissement individuel et de stations d'épuration).</p> <p>Des masses d'eau souterraines sensibles aux risques de pollution principalement liées au mitage urbain.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Un cadre supra communal qui protège la ressource en eau (SDAGE, SAGE).</p>	<p>Une augmentation des effets du changement climatique sur les milieux aquatiques (pression hydrique).</p> <p>Une altération de la qualité des milieux aquatiques en lien avec le développement urbain.</p>
ENJEUX	
<p>- La préservation et la protection des nappes souterraines utilisées pour l'alimentation en eau potable (une gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau souterraine).</p>	



- La lutte contre la pollution des milieux aquatiques (sols calcaires, contexte karstique sensibles aux pollutions).
- La prise en compte des effets du changement climatique dans la recharge des nappes souterraines et superficielles.

## I.D. LES USAGES DE LA RESSOURCE EN EAU

### I.D.1. L'alimentation en eau potable



#### Chiffres clés :

- 10 captages d'eau potable.
- Consommation moyenne estivale d'un habitant du Pays de Fayence : 375 l/j contre 270 l/j dans la majorité des communes du Var et 150 l/j en France.
- Un rendement à 68 % pour le canton de Fayence (Schéma directeur d'alimentation en eau potable - SDAEP).
- Un débit minimum de la Siagnole maximal en hiver (7 200 m<sup>3</sup>/s) et plus faible (360 m<sup>3</sup>/s) en été.

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Une ressource en eau potable de bonne qualité, essentiellement issue de la source de la Siagnole à Mons.</p> <p>Plusieurs sources complémentaires pour palier au déficit pluvial et aux hausses de consommation en été (forage de la Barrière, puits du Pérus, source des Moulinets...).</p> <p>Des captages d'eau potables protégés via des arrêtés préfectoraux.</p> <p>Des contrôles sanitaires qui vérifient régulièrement la qualité de l'eau sur le territoire.</p>	<p>Une ressource en eau qui nécessite un approvisionnement régulier en eau de pluie de trois mois environ.</p> <p>Une tension hydrique sensible aux épisodes de sécheresses.</p> <p>Une ressource en eau inégalement répartie, dans le temps comme dans l'espace.</p> <p>Le recours à un approvisionnement par camion-citerne a dû être mis en place .</p> <p>Des usages et des activités humaines très dépendants de la ressource en eau (arboriculture, maraîchage, prélèvements industriels, prélèvements domestiques, loisirs dont le golf).</p> <p>Un débit de la Siagnole plus faible en été lorsque la demande est la plus importante.</p> <p>Une diversification insuffisante de la ressource en eau potable.</p> <p>Un rendement insuffisant pour plusieurs communes du Pays de Fayence.</p> <p>Une consommation moyenne supérieure à la moyenne départementale.</p> <p>Une alimentation en eau potable qui constitue un facteur limitant pour le développement urbain.</p> <p>La réserve de Saint-Cassien est concernée par des risques de sécheresses récurrents et à une demande toujours plus forte (forte pression).</p>
OPPORTUNITES	MENACES

Des documents cadres pour la préservation de l'eau potable (Schéma Départemental des Ressources et de l'Alimentation en Eau, Schémas directeur d'alimentation en eau potable).

La Préfecture du Var élabore, chaque année, un Plan d'actions sécheresse, par bassin-versant, pour prendre en compte les spécificités de chacun.

Un « Plan Marshall » a été mis en place, délibération n°230131/05

L'arrêt de la délivrance de tout nouveau droit à bâtir jusqu'en 2028.

L'augmentation du rendement des réseaux sur le territoire de la communauté de communes.

Etude et travaux pour l'accès à l'eau du lac Saint-Cassien pour l'eau agricole et potable.

Engager des études complémentaires concernant la réutilisation des eaux issues des STEP.

Des prospections pour de nouvelles ressources en cours d'étude.

Un projet de mise en place d'un troisième forage au niveau de La Barrière.

Les impacts du changement climatique sur la ressource en eau (tension hydrique, risque de sécheresse).

Les coupures deviendront la norme en période estivale mais aussi en hiver en l'absence d'une stratégie ambitieuse de sécurisation de la ressource en eau.

Le maintien ou l'augmentation de la fréquentation touristique engendre des besoins plus importants dans la ressource.

D'ici fin 2027 – début 2028, le territoire devra préserver 30l/s pour la Siagnole dans le cadre du contrat de rivière signé.

Droits à bâtir supplémentaires délivrés : 946 logements à échéance 2025.

## ENJEUX

- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable et assurer l'accès à la ressource.
- L'évolution des pratiques de consommation et de gestion plus vertueuses (sobriété, récupération des eaux de pluies, ...).
- La préservation de la qualité de la ressource en eau potable.
- L'adaptation de la pratique agricole au contexte environnemental actuel, et notamment aux tensions sur la ressource en eau et au phénomène de changement climatique.
- La recherche de solutions pour pallier au manque d'eau sur le territoire et ainsi répondre aux besoins des habitants actuels et futurs (recherche de nouvelles ressources, amélioration du rendement, nouveaux captages).

## I.D.2. L'assainissement collectif et individuel



### Chiffres clés :

- 8 stations d'épuration communale et 2 stations d'épuration intercommunale (Montauroux et Callian et les Estérêts du Lac)
- 10 000 EH de capacité résiduelle d'assainissement collectif (capacité charge entrante en 2023)

ATOUS	FAIBLESSES
<p>Un territoire bien équipé pour l'assainissement collectif (STEP communales et intercommunale).</p> <p>Une majorité de STEP conformes en équipements et en performance.</p> <p>À l'exception de la commune de Tanneron, toutes les communes disposent d'un schéma directeur d'assainissement.</p>	<p>Des dysfonctionnements constatés sur certains systèmes d'assainissement collectifs (problèmes de performance et d'équipements de certaines STEP, présence d'eaux parasites, réseaux vétustes).</p> <p>Trois STEP non conformes en équipement au 31/12/2014.</p> <p>Une vulnérabilité du territoire aux risques de pollutions des milieux aquatiques (sols calcaires) en cas de défaillance des systèmes d'assainissement individuels.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Des schémas d'assainissement en cours d'élaboration (Montauroux, Seillans et Mons).</p> <p>Elaborer un schéma directeur des eaux pluviales.</p> <p>Un projet de STEP en cours d'étude entre Montauroux et Tourettes village.</p> <p>La STEP des Estérêts du Lac fait l'objet de travaux afin de mettre en place un nouveau projet dimensionné pour 2500 EH, dans le cadre du CRTE.</p>	<p>Des STEP qui risquent d'être en limite de capacité avec le développement urbain.</p> <p>La STEP de Seillans Village est proche de la saturation.</p>
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir une performance du réseau d'assainissement, individuel ou collectif.</li> <li>- La prise en charge des eaux pluviales et des différents écoulements.</li> <li>- L'adéquation entre développement urbain et capacité des systèmes d'assainissement.</li> <li>- Le maintien d'un assainissement autonome de qualité et la gestion qualitative des assainissements.</li> <li>- La prise en compte des effets du changement climatique sur la gestion des réseaux d'assainissement (gestion alternative des eaux pluviales, récupération des eaux de pluie, limitation de l'imperméabilisation).</li> </ul>	

# I.E. LES MILIEUX NATURELS ET LA TRAME VERTE ET BLEUE

## I.E.1. Occupation du sol



**Chiffres clés :**

- 30 500 ha d'espaces boisés (75 % du territoire du Pays de Fayence).
- 3 955 ha de surface agricole utile (SAU) d'après le RGA de 2010.
- 334 ha de zones artificialisées entre 1999 et 2006.
- Une diminution de 145 ha pour les milieux forestiers et de 38 ha pour les milieux ouverts à semi-ouverts.

ATOUS	FAIBLESSES
<p>Une activité agricole diversifiée qui participe à l'économie locale et qui façonne les paysages.</p> <p>Une activité agricole qui perdure grâce à la mise en place de circuits-courts.</p> <p>Des espaces agricoles qui participent à la lutte contre les risques d'incendie et à l'érosion des sols.</p> <p>Des milieux boisés répartis sur l'ensemble du territoire.</p>	<p>Une forte consommation d'espace liée à une urbanisation diffuse et principalement constituée de maisons individuelles.</p> <p>Une concurrence dans les usages de l'espace (agriculture, milieux naturels, urbanisation...).</p> <p>Un mitage de l'espace constaté qui contribue à la banalisation des paysages et à la destruction des espaces naturels (forêts notamment) et agricoles, essentiellement dans la plaine entre Montauroux et Seillans.</p> <p>Une activité agricole en déclin et en difficulté face à la pression foncière.</p> <p>Un territoire contraint par ses caractéristiques topographiques : une surface de développement assez faible qui doit inciter à la hiérarchisation des différentes vocations des espaces.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Le rôle majeur de l'agriculture dans la protection contre les risques feux de forêt en participant au maintien de milieux ouverts.</p>	<p>Une accentuation de l'artificialisation des sols au détriment des espaces naturels et agricoles.</p> <p>Des aménagements et une urbanisation qui peuvent gêner une exploitation forestière future.</p> <p>Les impacts du changement climatique susceptibles d'impacter la santé des arbres</p> <p>Les 2/3 de la forêt ont besoin d'entretien pour maintenir leurs fonctions.</p>
ENJEUX	
<p>- La lutte contre l'étalement urbain afin de préserver les espaces naturels et agricoles.</p>	

- La préservation de l'activité agricole et sylvicole (préservation des points de vue, lutte contre les risques d'incendie, rôle dans la fonctionnalité écologique).
- La valorisation du bois-énergie et du bois d'oeuvre.
- La gestion durable des forêts.
- La protection des milieux boisés qui outre leurs intérêts écologiques et paysagers offrent d'importantes capacités de stockage carbone.

## I.E.2. Inventaires, protection et trame verte et bleue



### Chiffres clés :

- 3 arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB).
- 8 ZNIEFF de type 1 et 11 ZNIEFF de type 2 (Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique).
- 11 ENS (Espaces naturels sensibles).

ATOUS	FAIBLESSES
<p>De nombreux secteurs identifiés pour leur richesse écologique : ZNIEFF, sites Natura 2000, zones humides, Réserve de Fondurane, APPB, ZICO, ENS, SDENE.</p> <p>Des secteurs cumulant souvent plusieurs enjeux : écologiques et paysagers.</p> <p>Un grand nombre de réservoirs de biodiversité et de sous trames écologiques (aquatiques, forestiers, milieux ouverts, agricoles).</p> <p>Un territoire qui présente un réseau écologique fonctionnel malgré une artificialisation des sols toujours plus importante.</p>	<p>Des corridors écologiques fragilisés en particulier dans la plaine de Fayence.</p> <p>Une fragmentation importante qui se poursuit dans la plaine de Fayence en raison de l'artificialisation des sols et de la création d'infrastructures.</p> <p>Une trame bleue fragilisée par des constructions en bord de cours d'eau.</p> <p>Des milieux ouverts, localisés dans la plaine et sur les coteaux, fragilisés par le développement diffus des zones urbaines.</p> <p>Le développement linéaire le long des infrastructures contribue à la fragmentation des corridors écologiques sur le territoire.</p> <p>Des espèces invasives (eucalyptus, mimosas) qui tendent à fragiliser la qualité des milieux naturels.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Le maintien et la valorisation des espaces agricoles limitent l'avancée de l'urbanisation.</p> <p>Les nombreux inventaires et protections permettent d'assurer la protection des milieux naturels les plus remarquables.</p> <p>Des outils de planification et de gestion qui protègent et priorisent les actions sur les zones d'intérêts écologiques majeurs (Schéma Départemental des Espaces Naturels à Enjeux, Schéma Régional de Cohérence Écologique, SCoT).</p>	<p>Si la tendance démographique et l'étalement urbain se poursuit, l'ensemble des secteurs de la plaine de Fayence sera urbanisé d'ici quelques décennies.</p> <p>Le recul des espaces naturels et agricoles contribuera à l'augmentation des températures, à l'accroissement des risques naturels.</p> <p>Les effets négatifs du changement climatique sur les espaces naturels, agricoles et sur la ressource en eau (réduction des îlots de fraîcheur, raréfaction de la ressource en eau).</p>
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le maintien des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques en particulier les milieux ouverts localisés dans la plaine de Fayence et sur les coteaux.</li> <li>- Promouvoir des pratiques forestières qui renforcent les continuités écologiques.</li> <li>- La limitation de la fragmentation urbaine.</li> </ul>	



- La prise en compte des effets négatifs du changement climatique sur les milieux naturels et agricoles.

## I.F. LE PAYSAGE



### Chiffres clés :

- 13 monuments historiques inscrits.
- 2 monuments historiques classés.
- 7 sites inscrits.
- 2 sites classés.

ATOUS	FAIBLESSES
<p>Un paysage varié propre à l'identité du territoire : systèmes agricoles en terrasse, villages perchés, superficie forestière importante.</p> <p>Des villages à forte valeur patrimoniale (villages perchés, organisation en réseau, points de vue remarquables).</p> <p>Un patrimoine architectural et paysager reconnu par des inventaires et protections (sites classés, inscrits, zones de présomption de prescription archéologique).</p> <p>Des axes de circulation, supports pour la découverte des paysages.</p>	<p>Une pression urbaine qui tend à « banaliser » le paysage.</p> <p>Une urbanisation standardisée et proliférante qui nuit au caractère identitaire du paysage.</p> <p>Un développement urbain sans cohérence souvent le long des infrastructures.</p> <p>Une déprise agricole sur les coteaux qui mène à un enrichissement et au mitage des ensembles paysagers.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Des outils et procédures réglementaires qui garantissent la protection des paysages (le Plan Paysage du Pays de Fayence, l'inventaire des sites classés et des sites inscrits).</p>	<p>Un étalement urbain sans cohérence qui réduira les atouts paysagers du territoire.</p> <p>Une déprise agricole de plus en plus importante qui contribuera davantage à la fermeture des paysages.</p> <p>Une sensibilité des éléments architecturaux remarquables, accentuée avec la réhabilitation énergétique et aux effets de co visibilité.</p>
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La maîtrise de l'urbanisation et la lutte contre le développement linéaire le long des axes de transports, afin d'assurer la sauvegarde des paysages.</li> <li>- Le maintien des espaces ouverts afin de limiter la fermeture des paysages.</li> <li>- La lutte contre la banalisation des paysages (développement urbain de qualité en adéquation avec le caractère identitaire du territoire).</li> <li>- La protection des paysages en adéquation avec les enjeux liés au cadre de vie et les enjeux touristiques (protection du paysage identitaire).</li> <li>- La conciliation entre patrimoine architectural, points de vue remarquables et développement durable (concilier rénovation énergétique et qualités architecturales).</li> </ul>	

## I.G. LES RISQUES NATURELS ET INDUSTRIELS



### Chiffres clés :

- 2 Plans de prévention des risques d'inondations (PPRI).
- 1 PIDAF pour la lutte contre le risque incendie.
- 7 axes de transports concernés par un risque de transports de matières dangereuses (TMD).
- 1 gazoduc.
- 5 Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Un enjeu important mais identifié vis-à-vis des feux de forêt (bonne connaissance de la localisation du risque).</p> <p>Des outils de gestion, arrêtés préfectoraux et outils réglementaires dans la connaissance et la gestion des risques (<i>PIDAF Plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier, PPRIF plan de prévention des risques incendies de forêts, PPRI</i>).</p> <p>Des espaces agricoles qui jouent un rôle majeur dans la limitation du risque incendie, grâce au maintien et à l'entretien de milieux ouverts qui jouent le rôle de pare-feu.</p> <p>Des zones humides et des ripisylves qui contribuent à limiter le risque inondation.</p> <p>Des boisements de pente permettant de retenir les sols face à l'érosion.</p>	<p>Le pays de Fayence cumule plusieurs types de risques naturels : feux de forêts, inondations, ruissellements, mouvements de terrain.</p> <p>Le risque de feux de forêt constitue un risque majeur du pays de Fayence.</p> <p>Des risques d'inondation, de ruissellement et des mouvements de terrain localement forts qui concernent la quasi majorité des communes.</p> <p>Seules deux communes disposent d'un PPRI alors que toutes les communes sont concernées par le risque d'inondation.</p> <p>Une urbanisation diffuse qui tend à augmenter la population exposée aux risques.</p> <p>Le développement d'une urbanisation non maîtrisée et, en particulier, au sein des massifs forestiers contribue à augmenter le risque de feu de forêt.</p> <p>Des risques de transports de matières dangereuses non négligeables (gazoduc, axes structurants).</p> <p>Un territoire également concerné par un risque de rupture de barrage (barrage hydro-électrique de Saint-Cassien).</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>La présence du Lac de Saint Cassien présente une réserve d'eau importante pour lutter contre le risque d'incendie.</p> <p>Engager une politique de désimperméabilisations des secteurs aujourd'hui artificialisés.</p>	<p>Des risques qui devraient s'amplifier avec les évolutions climatiques (effondrement des cavités souterraines, augmentation des risques d'inondations, des aléas géologiques)</p> <p>Une indisponibilité de la ressource en eau, notamment en période estivale, qui ne permet pas d'utiliser les dispositifs visant à protéger les biens et les personnes.</p>
<b>ENJEUX</b>	

- Mettre en place une stratégie commune de résilience et de solidarité intercommunale autour des risques, incluant une vision globale et par bassin versant
- Garantir la disponibilité suffisante de la ressource en eau pour assurer l'efficacité des dispositifs de protection des biens et des personnes contre les incendies de forêt.
- Réduire l'exposition à l'aléa et l'ampleur des risques incendies
- La prise en compte des documents réglementaires existants.
- La prise en compte des effets du changement climatique sur les risques d'inondation, les feux de forêts, les aléas retrait gonflement des argiles

## I.H. NUISANCES ET POLLUTIONS



### Chiffres clés :

- 8 km de bandes cyclables sur l'ensemble du Pays de Fayence.
- 3 voies supportant plus de 5000 véhicules par jour (D562, D37, A8).
- 66,8 % des actifs travaillent en dehors de leur commune de résidence (INSEE RP2011).
- 86,7% des actifs utilisent la voiture individuelle par rapport aux autres modes.

ATOUS	FAIBLESSES
<p>Un cadre réglementaire qui veille à maîtriser, améliorer la qualité de l'air (ATMO PACA, SRCAE PACA, PDU, PPA de Fayence).</p> <p>La qualité de l'air sur le Pays de Fayence est plutôt bonne, malgré une pollution à l'ozone importante sur le territoire.</p>	<p>Une pollution de l'air principalement produite par la circulation routière et les secteurs résidentiel/tertiaire.</p> <p>Des nuisances sonores principalement liées à la circulation automobile.</p> <p>Plusieurs voies classées au titre de la loi bruit.</p> <p>Un réseau cyclable insuffisant, peu sécurisé et limité par le relief.</p> <p>Des lignes de transports collectifs insuffisantes en lien avec les spécificités de l'habitat diffus.</p> <p>Un aéroport dont le PEB (plan d'exposition au bruit) n'est pas encore mis en place.</p> <p>Un grand nombre de sites identifiés comme susceptibles de présenter une pollution des sols.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
	<p>La poursuite d'un développement urbain diffus participera à l'augmentation des nuisances sonores et à la dégradation de la qualité de l'air.</p>
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La promotion des transports en communs, des modes doux et alternatifs.</li> <li>- L'intégration de la connaissance des sols pollués dans l'anticipation des projets et des changements d'usages (<i>remobilisation de sites potentiellement pollués comme alternative à la consommation de nouvelles surfaces, et donc de puits carbone, sous réserve d'une dépollution garantissant la qualité sanitaire</i>).</li> </ul>	

## I.I. LES DECHETS



### Chiffres clés :

- La quantité de déchets produits par habitant augmente depuis 2015, passant à 995 kg par an (moyenne France : 525 kg par habitant par an DMA).

ATOUS	FAIBLESSES
<p>Des points d'apports volontaires répartis sur l'ensemble du Pays de Fayence.</p> <p>43% du territoire équipé de composteurs individuels et plus d'une dizaine de points de compostage partagés</p> <p>Plusieurs modes pour la collecte des déchets sur le territoire : déchetterie, collecte sélective, ramassage ordures ménagères.</p>	<p>Une forte production de déchets ménagers qui connaît des pics plus importants lors des périodes touristiques.</p> <p>Un enfouissement des déchets ménagers non triés.</p> <p>Des zones de décharges sauvages qui nuisent à la préservation des milieux, à la qualité du grand paysage et qui peuvent être source de pollution des sols, des eaux et des milieux.</p> <p>Un manque de décharge de classe 3.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>La révision en 2016 du Plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés du Var.</p> <p>Le Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2023-2028.</p> <p>Le mise en place de la redevance incitative.</p>	<p>L'augmentation de la TGAP jusqu'en 2025.</p>
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'amélioration du niveau de tri et de gestion des déchets sur le territoire, notamment lors des pics saisonniers.</li> <li>- La mise en place le tri à la source des biodéchets.</li> <li>- Une gestion à prévoir des décharges et dépôts sauvages (encombrants, déchets du BTP), identification des sites appropriés au stockage de déchets.</li> <li>- Des équipements pour la gestion des déchets à localiser de manière pertinente et adaptée aux besoins des habitants (PAV par exemple).</li> <li>- La poursuite des efforts pour atteindre les objectifs du Grenelle et de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV), <i>développement du réemploi et du recyclage, valorisation énergétique des déchets ménagers, boues de STEP, déchets d'activités agricoles, limitation de la mise en décharge et de l'incinération ...</i>).</li> </ul>	